

Bruxelles, le 11 décembre 1984

COMMISSION THORN 1981-1984

Cette note comprend :

- 1) un aide-mémoire chronologique sur l'activité de la Commission 1981-1984. (annexe 1);
- 2) le résumé d'une brochure sur le bilan de la Commission qui sera diffusé simultanément avec le discours-bilan que le Président Thorn prononcera devant le Parlement Européen à Strasbourg le 12 décembre 1984 (annexe 2);
- 3) une fiche sur les modalités de nomination des membres de la Commission. (annexe 3).

Cette note est un document de travail uniquement destiné aux journalistes accrédités.

- 1981 -

- 1er janvier : La Grèce devient le dixième Etat membre des Communautés européennes
- : Entrée en vigueur de la deuxième Convention de Lomé, signée le 31 octobre 1979, qui établit une coopération économique, commerciale et technique entre la Communauté et 59 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).
- 6 janvier : Entrée en fonction de la nouvelle Commission des Communautés européennes, présidée par M. Gaston E. Thorn.
- 20 janvier : Nomination de M. Poul Dalsager par le Gouvernement danois comme membre de la Commission en remplacement de M. Finn Olav Gundelach, décédé le 13 janvier.
- 11-12 février : M. Gaston Thorn présente devant le Parlement européen le programme de la Commission et les priorités pour 1981.
- 13 février : La Commission propose un nouveau Code des aides sidérurgiques.
- 16 février : Le Conseil porte à 6 milliards d'ecus le plafond des emprunts communautaires destinés au soutien des balances des paiements des Etats membres.
- 23 février : La Commission adresse au Conseil son premier rapport sur l'application de la discipline communautaire en matière d'aides accordées par les autorités publiques aux entreprises sidérurgiques.
- 25 février : La Commission adresse au Conseil un rapport sur les progrès réalisés pour atteindre les objectifs de politique énergétique pour 1990 et les programmes d'investissement des Etats membres au regard des orientations tracées par le Conseil le 9 juin 1980.
- 22 mars : Décision du Conseil d'accepter une dévaluation de la Lire de 6 % par rapport aux autres monnaies participant au Système monétaire européen.
- 23 mars : La Commission transmet au Conseil une communication sur "la politique de la Communauté dans le dialogue Nord-Sud".
- 23-24 mars : Réunion du Conseil européen à Maastricht.
- 30 mars-2 avril : Accord du Conseil sur les prix agricoles pour la campagne 1981/82 (augmentation moyenne des prix agricoles : 10,9 %).

- 30 mars-10 avril : "Semaine commerciale CEE-Chine à Bruxelles.
- mai : visites successives de MM. Haig, secrétaire d'Etat du gouvernement américain, Baldrige, Secrétaire au Commerce, Brock, représentant pour les questions commerciales et Block, Secrétaire à l'agriculture, à la Commission.
- 13 mai : Le Conseil adopte le Code des adies sidérurgiques.
- 19 mai : le Conseil adopte le deuxième "Programme communautaire pour la protection et l'information des consommateurs.
- 26 mai : Nomination par le Gouvernement français de M. Edgard Pisani en remplacement de M. Cheysson, appelé à des fonctions ministérielles.
- 16 juin : Visite à la Commission du Premier Ministre japonais, M. Zenko Suzuki et du Ministre des affaires étrangères, M. Sunao Sonoda.
- 17 juin : Communication de la Commission au Conseil sur l'état du marché intérieur européen.
- 23 juin : Signature de l'accord quinquennal de coopération économique et commerciale à caractère non préférentiel avec l'Inde.
- 24 juin : La Commission, en exécution du "mandat" qui lui avait été confié le 30 mai 1980, transmet aux Chefs d'Etat et de Gouvernement des Dix ses réflexions globales sur les aménagements structurels qui lui paraissent devoir être apportés aux politiques communautaires pour éviter un retour à des "situations inacceptables" du point de vue budgétaire pour un ou plusieurs Etats membres.
- 26 juin : Premières consultations annuelles à haut niveau entre la Commission (Vice-Président Haferkamp) et la Norvège (Mme Gjestebj, Ministre du commerce et des transports maritimes) à Oslo.
- 29-30 juin : Conseil européen à Luxembourg.
- 30 juin : Premières consultations annuelles à haut niveau entre le Commission (Vice-Président Haferkamp) et la Suède (M. Molin, Ministre du commerce) à Stockholm.
- 13 juillet : Le Président Thorn rencontre le Président Reagan à Washington.
- 19-21 juillet : Sommet économique occidental à Ottawa.

- 22 juillet : La Commission transmet au Conseil son projet de cinquième programme de politique économique à moyen terme 1981-1985.
- 23 juillet : La Commission transmet au Conseil un programme quinquennal (1982-1986) dans le domaine de la fusion thermonucléaire contrôlée.
- 30 juillet : La Commission transmet au Conseil une communication sur la situation et les perspectives de l'industrie du textile et de l'habillement.
- Juillet/octobre : La Commission propose des règlements appliquant les règles de concurrence aux secteurs des transports aérien et maritime.
- 5 août : Complétant son rapport sur le "mandat du 30 mai 1980", la Commission transmet au Conseil ses "nouvelles orientations et priorités pour la politique régionale".
- 30 septembre : La Commission adresse une communication au Conseil proposant un plan d'action contre la faim dans le monde.
- 30 septembre : La Commission adresse au Conseil des communications relatives - au renforcement du marché intérieur, - au développement d'une stratégie énergétique, - à la recherche scientifique et technique, - à la politique de l'innovation industrielle, - au développement de l'industrie, - à des orientations pour l'agriculture, - aux "programmes", - à la création d'emplois.
- 4 octobre : Réévaluation du DM et du Florin de 5,5 % et dévaluation de 3% du FF et de la Lire, par rapport aux autres monnaies participant au SME.
- 14-16 octobre : Complétant ses travaux sur le "mandat du 30 mai 1980", la Commission transmet au Conseil plusieurs communications sur les relations inter-institutionnelles et les productions agricoles "méditerranéennes".
- 22-23 octobre : Sommet Nord-Sud à Cancun.
- 29 octobre : La Commission adresse une communication au Conseil sur l'insertion sociale des handicapés.
- 9 novembre : La Commission transmet au Conseil et au Parlement le troisième programme quinquennal en matière d'environnement.
- 26-27 novembre : Conseil européen de Londres.

- 9 décembre : Nouveau programme d'action de la Communauté sur la promotion de l'égalité des chances pour les femmes, 1982-1985.
- 11 décembre : Entretiens à Bruxelles entre la Commission et une délégation du gouvernement américain conduite par MM. Haig, Brock et Block.
- 22 décembre : La Commission transmet au Conseil un rapport sur la pauvreté dans la Communauté.
- 22 décembre : Les pays contractants de l'Arrangement Multifibres (AMF) se mettent d'accord sur un prolongement de l'Arrangement jusqu'au 31 juillet 1986. La CE accepte sous réserve de la conclusion des accords bilatéraux avec des pays fournisseurs.
- 28 décembre : Visite officielle du Président Thorn en Espagne.
- 31 décembre : Le Conseil adopte la nouvelle organisation commune des marchés des produits de la pêche.

- 1982 -

- 8-10 février : Consultations ministérielles à Washington : MM Haferkamp, Davignon et Dalsager rencontrent MM. Haig, Brock, Baldrige et Block. Principaux sujets acier, agriculture.
- 16-17 février : Le Président Thorn présente devant le Parlement européen le Rapport sur les activités des Communautés en 1981, et le programme d'activités 1982/83 de la Commission.
- 21 février : Dévaluation de 8,5 % des francs belge et luxembourgeois et de 3 % de la couronne danoise par rapport aux autres monnaies participant au SME.
- 22 février/
1er mars : Visite officielle du Président Thorn en Nouvelle-Zélande et Australie.
- 23 février : Le retrait du Groenland de la Communauté l'emporte au référendum.
- 10 mars : La Commission propose un approfondissement du SME.
- 19 mars : Mémoire du Gouvernement grec concernant la position de la Grèce dans la Communauté.
- 29 mars : Signature de l'Accord créant la Fondation européenne.

- 29-30 mars : Conseil européen à Bruxelles
- 1er avril : M. Richard Burke remplace M. Michael O'Kennedy comme membre de la Commission.
- 29 avril : Visite officielle du Président Thorn en Suisse.
- 18 mai : Accord du Conseil sur les prix agricoles pour la campagne 1982/1983 (augmentation moyenne des prix agricoles : 12,2 %).
- 26 mai : coup d'envoi de l'Europe des technologies d'information : la Commission propose au Conseil le programme ESPRIT, un programme stratégique européen de R & D dans ce domaine particulier des technologies de pointe.
- 4-6 juin : Sommet économique occidental à Versailles.
- 8 juin : La Commission adresse une communication au Conseil sur le problème de l'investissement.
- 10-11 juin : Visite du Président Thorn en Finlande.
- 12 juin : Réévaluation de 4,25 % du DM et du Florin, et dévaluation de 5,75 % du FF et de 2,75 % de la Lire, par rapport aux autres monnaies participant au SME.
- 21 juin : L'Espagne et le Portugal participent pour la première fois à une réunion de coopération politique.
- 24 juin : La Commission propose un règlement d'exemption par catégorie des contrats de distribution d'automobiles.
- 24 juin : Visite officielle du Président Thorn en Autriche.
- 24 juin : La Commission propose un Programme d'urgence de renforcement du marché intérieur au Conseil.
- 28-29 juin : Conseil européen à Bruxelles
- 27 juillet : Le Conseil adopte une réforme de l'organisation commune des marchés viti-vinicoles.
- 28 juillet : Le Conseil adopte le cinquième programme de politique économique à moyen terme.
- 28 juillet/2 août : Visite officielle du Président Thorn en Afrique (Kenya, Mali, Sénégal).
- 12 août : Conclusion d'un accord de pêche CEE-Guinée/Conakry.

- 1er octobre : Entrée en vigueur de l'Accord quinquennal CEE-Brésil qui offre un cadre stable au développement des relations économiques et commerciales entre les deux partenaires.
- 4 octobre : La Commission adresse un mémorandum au Conseil sur la politique communautaire de développement
- 12 octobre : La Commission adresse une communication au Conseil relative au renforcement de l'action communautaire dans le domaine culturel.
- 15 octobre : La Commission émet un avis sur le réexamen du Fonds social en vue d'adapter son action à la situation de l'emploi et d'accroître son efficacité.
- 19 octobre : La Commission propose une nouvelle tranche d'emprunt de 3 milliards d'ecus dans le cadre du Nouvel Instrument Communautaire (NIC III).
- 21 octobre : La Commission adresse une communication au Conseil relative aux politiques de formation professionnelle dans les années 80, y compris la garantie sociale pour les jeunes.
- 21 octobre : Le Conseil adopte l'arrangement "acier" avec les Etats-Unis.
- 31 octobre/
9 novembre : Visite officielle du Président Thorn en Inde et au Népal.
- 12 novembre : La Commission adresse une communication au Conseil sur la relance du marché intérieur.
- 14 novembre : L'annonce de la levée de l'embargo américain sur le gazoduc sibérien est accueillie avec satisfaction par la Commission.
- 15 novembre : La Commission adresse une communication au Conseil européen comprenant un inventaire des problèmes posés à la Communauté et à chacun de ses Etats membres par l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal, et des propositions pour les résoudre.
- 23 novembre : Le Conseil adopte une proposition de la Commission d'octroyer à l'Amérique Centrale une aide supplémentaire de 30 millions d'ecus.
- 3-4 décembre : Conseil européen à Copenhague.
- 10 décembre : Entretiens entre la Commission et une délégation du gouvernement américain (MM. Shultz, Block, Baldrige et Brock).

- 10 décembre : Consultations ministérielles à Bruxelles entre la Commission (MM. Thorn, Ortoli, Haferkamp, Davignon, Dalsager) et les Etats-Unis (MM. Shultz, Regan, Block, Baldrige, Brock).
- 14 décembre : Le Conseil confirme le maintien de la Communauté dans l'Arrangement Multifibres (AMF).

- 1983 -

- 5-7 janvier : Visite officielle du Président Thorn au Mexique.
- 25 janvier : Naissance de l'"Europe bleue" : après six ans de négociations sur les propositions de la Commission, le Conseil arrête une politique communautaire de la pêche.
- 3 février : Avis de la Commission sur le futur statut du Groenland vis-à-vis de la Communauté.
- 3 février : Visite à la Commission du vice-président des Etats-Unis, George Bush.
- 7 février : Livre Vert de la Commission au Conseil et au Parlement sur le financement futur de la Communauté.
- 7-13 février : Les vice-présidents Haferkamp et Davignon obtiennent à Tokyo des assurances japonaises sur une modération des exportations japonaises pour 10 produits sensibles et une auto-limitation pour les magnétoscopes et les tubes de télévision.
- 8-9 février : Le président Thorn présente devant le Parlement européen le Rapport d'activités des Communautés en 1982 et le programme d'activités de la Commission 1983/1984.
- 11 février : La Commission adresse au Conseil une communication relative à une politique commune des transports terrestres qui définit des lignes directrices d'une action pragmatique ainsi qu'un programme triennal de travail.
- 24 février : Visite à la Commission du Premier Ministre suédois M. Palme.
- 1er mars : La Commission propose de renforcer la défense de la Communauté contre les pratiques commerciales déloyales de certains de ses partenaires commerciaux.
- 17 mars : La Commission adresse une première communication au Conseil sur les programmes intégrés méditerranéens (PIM).

- 21 mars : Réévaluation du DM (5,5%), du Florin (3,5%), de la Couronne danoise (2,5%) et des FB et Flux (1,5%), et dévaluation de la livre irlandaise (3,5%) et du FF et de la Lire (2,5%).
- 21-22 mars : Conseil européen à Bruxelles.
- 24 mars : La Commission adresse au Conseil une communication sur : "Pour une aide alimentaire au service du développement".
- 29 mars : La Commission adresse au Conseil une communication sur les suites à donner au mémorandum héliénique du 19 mars 1982.
- 29 mars : La Commission adresse au Conseil une communication concernant les orientations des prochaines négociations en vue du renouvellement de la seconde Convention de Lomé qui expirera le 28 février 1985.
- 30 mars : Conclusion d'un nouvel accord de pêche CEE-Guinée Bissau.
- 15 avril : Le Conseil habilite la Commission à contracter des emprunts dans le cadre de la "facilité Ortolini" (NIC) pour un nouveau montant maximal de 3 milliards d'ecus.
- 18 avril : La Commission adresse au Conseil une communication sur l'intégration financière.
- 25 avril : La Commission adresse au Conseil une communication sur la promotion de l'emploi des jeunes.
- 5 mai : Pour le financement futur de la Communauté, la Commission soumet au Conseil un projet de décision de relèvement du plafond de ressources TVA à 1,4% et l'introduction d'une TVA modulée pour financer la partie des dépenses agricoles excédant 33 % du budget général.
- 16 mai : La France reçoit un prêt de 4 milliards d'ecus dans le cadre des emprunts communautaires destinés au soutien de la balance des paiements.
- 17 mai : Décision du Conseil sur les prix agricoles (augmentation moyenne des prix agricoles : 6,9%).
- 17 mai : La Commission adresse au Conseil une communication sur le développement futur du rôle international de l'ecu.
- 28-31 mai : Sommet économique occidental à Williamsburg.

- 6 juin/3 juillet : Sixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Belgrade.
- 7 juin : La Commission adresse au Conseil une communication sur la stratégie énergétique de la Communauté, assortie d'un programme quinquennal d'action.
- 15 juin : La Commission adresse au Conseil une proposition modifiée de la directive "Vredeling" (droits d'information et de consultation des travailleurs).
- 17-19 juin : Conseil européen à Stuttgart.
- 25 juin : Entrée en fonction du JET, premier grand dispositif de fusion européen à Culham, au Royaume-Uni.
- 29 juin : Décision de la Commission sur les plans de restructuration sidérurgique des Etats membres.
- 30 juin : Conclusion d'un accord de pêche CEE-Guinée équatoriale.
- 2 juillet : Arrêt de la Cour de Justice dans l'affaire Commission c/ Royaume-Uni sur le rapport d'imposition entre le vin et la bière.
- 29 juillet : Suivant le mandat reçu du Conseil européen, la Commission transmet au Conseil deux communications, l'une relative aux aménagements à apporter à la politique agricole commune, l'autre aux moyens d'accroître l'efficacité des fonds structurels.
- 31 août : Conclusion d'un accord de pêche CEE-São Tome et Principe.
- 22 septembre : Le conseil du SELA (Système Economique Latino-américain), se prononce pour une reprise du dialogue CE-Amérique latine, interrompu depuis le conflit "Iles Malouines".
- 22 septembre : Visite à la Commission du Conseiller Fédéral suisse, M. Furgler.
- 23 septembre : La Commission adresse une recommandation au Conseil sur la réduction et la réorganisation du temps de travail.
- 6 octobre : Visite à la Commission du Président de la Colombie, M. Belisario Betancur.
- 6-7 octobre : Ouverture solennelle des négociations pour le renouvellement de la Convention de Lomé CEE/ACP.

- 18 octobre : Décision du Conseil sur la révision de l'organisation commune des marchés des fruits et légumes.
- 30 octobre/
6 novembre : Visite officielle du Président Thorn à Singapour, en Thaïlande et en République populaire de Chine.
- 17-18 novembre : Le vice-président Davignon obtient à Tokyo des assurances japonaises pour une continuation de la modération, en 1984, des exportations japonaises de produits sensibles ainsi que pour une auto-limitation japonaise des exportations de magnétoscopes et de tubes de télévision.
- 18 novembre : La Commission fait une nouvelle proposition de réforme du Fonds européen de développement régional.
- 23 novembre : Visite à la Commission du Premier Ministre norvégien, M. Willoch.
- 2-3 décembre : Visite officielle du Président Thorn en Indonésie.
- 4-6 décembre : Conseil européen à Athènes : échec des tentatives de compromis sur les dossiers-clés de la Communauté européenne.
- 9 décembre : Entretiens de la Commission à Bruxelles avec une délégation du gouvernement américain (MM. Shultz, Regan, Block, Baldrige et Brock).
- 17 décembre : Signature à Cartagene (Colombie) de l'accord de coopération économique CEE-pays du Pacte Andin.

- 1984 -

- 1er janvier : Abolition entre la Commission et les pays de l'AELE de la quasi totalité des barrières tarifaires et quantitatives dans leurs échanges réciproques de produits industriels.
- 13 janvier : La Commission, faute d'accord avec le gouvernement américain sur les compensations concernant les limitations américaines à l'importation d'aciers spéciaux, impose des mesures de compensation.
- 26 janvier : La Commission adresse au Conseil une communication sur le changement technologique et les mutations sociales.

- 31 janvier : Fixation par le Conseil des TAC et quotas de pêche dans les eaux communautaires pour 1984.
- 31 janvier : La Commission proroge jusqu'au 31 décembre 1985 le régime de "crise manifeste" appliqué à la sidérurgie communautaire.
- 6 février : Visite à la Commission du vice-chancelier autrichien, M. Steger.
- 14 février : Arrêt de la Cour de Justice dans l'affaire Commission c/République fédérale d'Allemagne concernant les "bateaux à beurre".
- 15 février : Le Président Thorn présente devant le Parlement européen le Rapport d'activité des Communautés en 1983 et le programme d'activités de la Commission en 1984.
- 20 février : Accord du Conseil sur le statut du Groenland vis-à-vis de la Communauté.
- 22 février : Mémoire de la Commission relatif à une politique commune des transports aériens.
- 28 février : Le Conseil adopte le Programme Esprit pour cinq ans (programme stratégique européen de R & D dans le domaine des technologies de l'information) doté d'un budget de 1,5 milliard d'ecus à parts égales entre la Communauté et les industriels de la Communauté.
- 5 mars : Bilan de la Commission de cinq années de coopération monétaire au sein du SME.
- 13 mars : Signature à Bruxelles du traité concrétisant le retrait du Groenland de la Communauté.
- 19-20 mars : Conseil européen à Bruxelles.
- 30 mars : La Commission adresse au Conseil un rapport et des propositions relatifs à la mise en oeuvre d'une politique méditerranéenne prenant en compte l'élargissement futur de la Communauté.
- 31 mars : Accord du Conseil sur les prix agricoles pour la campagne 1984/85, marqué par la mise en oeuvre d'un régime de quotas dans le secteur laitier (augmentation moyenne des prix agricoles : 3,3%).
- 2 avril : Première application des règles de concurrence par une décision formelle dans le secteur des assurances.

- 6 avril : La Commission propose au Conseil les orientations pour un renforcement des relations entre la Communauté et l'Amérique latine.
- 9 avril ; Première rencontre au niveau ministériel entre la Communauté et ses Etats membres et les Etats de l'AELE à Luxembourg : vers un renforcement de la coopération au-delà des accords de libre-échange.
- 10 avril : Le Conseil adopte une résolution incluant les premières orientations d'une action commune dans le domaine du tourisme que la Commission lui avait proposée en juin 1982.
- 3-12 mai : Visite officielle du Président Thorn en Indonésie, République de Corée et au Japon.
- 11 mai : La Commission propose au Conseil un programme pluri-annuel de recherche dans le domaine de la biotechnologie (1985-1989).
- 15 mai : Première réunion ministérielle entre une délégation de la Commission dirigée par le Président Thorn et une délégation ministérielle japonaise menée par le Ministre des Affaires étrangères, M. Abe : les relations entrent dans une nouvelle phase importante de coopération accrue et de compréhension mutuelle.
- 23 mai : La Commission adresse une communication au Conseil relative au développement d'une politique européenne des télécommunications.
- 24 mai : La Commission adresse une communication au Conseil relative aux relations entre la Communauté et l'Afrique.
- 29 mai : La Commission propose au Conseil la modification du mécanisme des emprunts communautaires destinés au soutien de la balance des paiements et notamment le relèvement du plafond de 6 à 8 milliards d'ecus.
- 6 juin ; La Commission propose de réduire la teneur en plomb de l'essence et les émissions des véhicules à moteur.
- 7 juin : Résolution du Conseil concernant l'allègement des contrôles des personnes aux frontières.
- 7-9 juin : Sommet économique occidental à Londres.
- 14-17 juin : Deuxième élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

- 15 juin : Visite à la Commission du Président de Costa Rica M. Luis Alberto Monge; les deux parties envisagent la possibilité d'un accord de coopération entre la Communauté et l'Amérique centrale.
- 19 juin : Le Conseil adopte le règlement réformant le Fonds Régional
- 25-26 juin : Conseil européen à Fontainebleau.
- 27 juin : Conclusion d'un nouvel accord de pêche CEE-USA.
- 28 juin : Livre vert de la Commission sur l'établissement d'un marché commun de la radiodiffusion, notamment par câbles et par satellites.
- 29 Juin : La Commission propose au Conseil des perspectives et actions pour le développement économique à moyen terme de la Communauté.
- 2-3 juillet : Visite officielle du Président Thorn au Portugal.
- 4 juillet : La Commission adopte une proposition modifiée concernant les ressources propres pour mettre en oeuvre les décisions prises par le Conseil européen de Fontainebleau.
- 6 juillet : Première application des règles de concurrence par une décision formelle à un accord de réduction de surcapacités de production (fibres synthétiques).
- 17 juillet : M. Perez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies, en visite officielle à la Commission.
- 19 juillet : La présidence irlandaise annonce l'approbation par les Etats membres de la désignation de M. Jacques Delors comme Président de la prochaine Commission.
- 20 juillet : Visite à la Commission du Président d'El Salvador, M. Jose Napoleon Duarte.
- 24 juillet : Adoption du nouveau règlement d'exemption des licences de brevet.
- 2 août : Arrangement Commission-IBM, ce dernier s'étant engagé à modifier ses pratiques sur le marché des ordinateurs dans la Communauté.
- 7 août : Interdiction d'entente des producteurs de zinc.

- 13 septembre : La Commission adresse une communication au Conseil sur la coopération dans le domaine de la santé.
- 14 septembre : La Commission adresse une communication au Conseil sur le chômage de longue durée.
- 19 septembre : Nouvel accord de coopération économique et commerciale entre la Chine et la Communauté paraphé le 26 septembre à Peking.
- M. Pisani représente la Commission à la conférence ministérielle Europe-Amérique latine de San Jose (Costa Rica).
- 9 octobre : La Communauté et la République arabe du Yemen signent, à Bruxelles, un accord de coopération.
- 22 octobre : Le Conseil autorise la Commission à mener des négociations avec le Pakistan en vue de la conclusion d'un nouvel accord de coopération commerciale et économique.
- 22 octobre : Le Conseil décide l'accélération des réductions tarifaires prévues par les négociations commerciales multilatérales.
- 29 octobre/
2 novembre : Visite officielle du Président Thorn en Amérique latine (Colombie, Pérou, Venezuela).
- 30 octobre : La Commission décide un plan d'urgence au bénéfice de l'Ethiopie, des pays du Sahel et autres pays africains frappés par la sécheresse.
- 5 novembre : La Commission conteste le "wine equity bill" et le marquage obligatoire des tubes instauré par la loi américaine "omnibus trade bill" du 30 octobre 1984 et demande l'ouverture de consultations.
- 5-6 novembre ; Le Président Thorn et le vice-président Haferkamp rencontrent les ministres des pays de l'AELE à Genève : discussions sur le "follow-up" de la réunion ministérielle CEE/AELE du 9 avril 1984.
- 15-16 novembre : Réunion des ministres des affaires étrangères de la CEE et de l'ASEAN à Dublin et signature d'un protocole d'extension à Brunei de l'Accord CEE-ASEAN.

- 22 novembre : Prolongation de deux ans de la Cinquième directive aides d'Etat à la construction navale.
- 27 novembre : L'administration américaine annonce la fermeture de ses frontières aux importations de tubes et tuyaux en acier en provenance de la Communauté; elle rejette les termes du mandat de négociation confié à la Commission par le Conseil, le 22 novembre.
- 3-4 décembre : Conseil européen de Dublin.

Cet aperçu chronologique a été arrêté à la date du 4 décembre 1984.

N.B. Voir aussi le résumé chronologique sur la politique agricole commune.

- - - - -

CHRONOLOGIE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Le 31 mars 1984, Le Conseil est parvenu à un accord sur la réforme de la politique agricole commune et sur les prix agricoles pour la campagne 1984/85. Cet accord a marqué l'aboutissement de neuf mois de négociations et de plus de trois années de discussions sur la façon d'adapter la politique à des conditions économiques nouvelles, à savoir :

- l'augmentation continue de la production en raison des gains de productivité et des rendements accrus;
- le ralentissement de la consommation et, en particulier, la chute des exportations du fait de la récession économique;
- les stocks croissants de produits excédentaires;
- l'augmentation constante des dépenses de soutien du marché.

Le catalyseur a été le mandat du 30 mai 1980 par lequel la Commission a été chargée d'entreprendre un examen d'ensemble de l'évolution des politiques communes, y compris la PAC, dans le cadre de la réponse globale de la Communauté au problème des déséquilibres budgétaires.

La Commission a remis son rapport au Conseil le 24 juin 1981 (1). En ce qui concerne la PAC, les conclusions de la Commission étaient basées sur le principe, déjà formulé par la Commission précédente, selon lequel "il n'est ni sain économiquement ni possible financièrement de garantir des niveaux de prix ou d'aide pour des quantités illimitées" et selon lequel, au-delà d'un certain volume de production, les producteurs devraient eux-mêmes supporter le coût de l'élimination des excédents (ce qu'il est convenu d'appeler le principe de coresponsabilité) (2). Dans son rapport du 24 juin 1981, la Commission a proposé que les futures décisions concernant la PAC aient pour objectif de réduire l'écart entre les prix agricoles dans la Communauté et chez ses principaux concurrents et que le système des prix garantis soit adapté en fonction des objectifs de production de la Communauté. Elle a aussi réclamé une politique des structures plus active, la possibilité d'octroyer des aides directes aux revenus, ainsi que des contrôles de qualité plus sévères et une gestion financière plus rigoureuse.

Le 23 octobre 1981, la Commission a présenté un aide-mémoire complémentaire visant à définir ce que ces recommandations signifiaient dans la pratique (3). La Commission a indiqué que la réduction de l'écart entre les prix concernait essentiellement les céréales et que les objectifs de production devaient être basés sur des prévisions à long terme concernant l'offre et la demande, compte tenu d'un horizon mobile à cinq ans. La Commission a formulé des suggestions sur la manière d'appliquer le système des objectifs de production dans les différents secteurs.

Bien que le Conseil ne soit parvenu à aucune conclusion formelle au sujet du rapport sur le mandat, surtout en raison de dissensions durables sur le problème des déséquilibres budgétaires, la Commission a incorporé ses idées dans ses propositions de prix pour 1982/83. L'accord réalisé au Conseil le 18 mai 1982 comprenait la fixation de seuils de garantie (ainsi dénommés pour éviter de faire penser à des quotas de production) pour les céréales (sauf le blé dur), le colza, les tomates transformées et le lait.

(1) COM(81)300

(2) Réflexions sur la PAC, communication du 8 décembre 1980 de la Commission au Conseil.

(3) COM(81)608 ("Orientations pour l'agriculture européenne").

Pour les trois premiers de ces secteurs, le Conseil a décidé que, si la production venait à dépasser le seuil de garantie, le prix ou l'aide garanti serait réduit en proportion l'année suivante; en ce qui concerne le lait, le Conseil a rejeté la proposition de la Commission visant à introduire un superprélèvement égal au coût de l'élimination pour toutes les livraisons au-delà du seuil convenu et il a simplement indiqué qu'il prendrait des mesures appropriées.

Les "mesures appropriées" décidées par le Conseil le 17 mai 1983 ont été les mêmes que pour les céréales et le colza, à savoir une révision en baisse du prix garanti pour la campagne 1983/84 (1). Lorsque cette décision a été prise, il était déjà clair qu'elle ne suffirait pas. Le nouveau bond en avant des dépenses de soutien du marché, après deux années pendant lesquelles le budget agricole avait diminué ou n'avait que très faiblement augmenté, a fait comprendre que des mesures plus énergiques étaient nécessaires.

Le 19 juin 1983, le Conseil européen a décidé, lors de sa réunion de Stuttgart, d'ouvrir une négociation globale sur la politique agricole commune et le développement des autres politiques communautaires, ainsi que sur le financement futur de la Communauté (le plafond de 1% de la TVA), le problème des déséquilibres budgétaires et l'élargissement futur de la Communauté, aucun de ces problèmes ne pouvant être traité séparément.

Le 28 juillet 1983, la Commission a présenté ses propositions pour la politique agricole commune, propositions basées dans de nombreux cas sur celles qu'elle avait déjà formulées dans des rapports antérieurs (2).

Le Conseil européen réuni à Athènes en décembre n'étant pas parvenu à un accord, la Commission a incorporé ses propositions dans son document concernant la révision des prix agricoles de 1984.

Le 31 mars 1984, le Conseil Agriculture est finalement parvenu à un accord global sur l'adaptation de la PAC et sur les prix agricoles pour la campagne 1984/85. Les principaux éléments de cet accord ont été les suivants :

- le système des seuils de garantie a été étendu au blé dur, au tournesol et aux raisins secs. Il a également été convenu que ce système s'appliquerait à tous les produits en excédent ou pour lesquels une augmentation rapide des dépenses est enregistrée;
- un système de quotas a été introduit pour le lait, avec un superprélèvement de 75/100 % sur la production excédentaire;
- il a été convenu que les MCM existants seraient supprimés en trois étapes et que l'ECU serait adapté afin d'éviter l'apparition de MCM positifs à l'avenir;
- les aides et les primes ont été révisées, par exemple pour la viande bovine et les fruits et légumes transformés;
- pour la première fois, les prix communs en Ecus ont diminué (voir ci-après).

A côté du débat central sur la réforme de la PAC, un certain nombre de propositions et de décisions importantes ont été les unes présentées, les autres prises au cours des quatre dernières années.

Le 1er juillet 1981, une nouvelle organisation du marché du sucré, basée sur un système de quotas, est entrée en vigueur, les producteurs supportant désormais pleinement la responsabilité financière du coût des exportations nettes. Le nouveau système s'est révélé efficace pour adapter la production aux débouchés existants.

(1). Cela s'est traduit par des hausses de prix de 2,3 % pour le lait, 3 % pour les céréales et 4 % pour le colza, contre les 5,5 % généralement applicables aux autres produits.

(2) COM(83)500.

Le 1er septembre 1982, une nouvelle organisation du marché viti-vinicole est entrée en vigueur, basée sur l'introduction d'un système de distillation préventive ou, en cas de nécessité, obligatoire au début de chaque campagne. Cette nouvelle organisation avait pour but d'éviter une nouvelle guerre franco-italienne du vin analogue à celle de l'automne 1981. Elle n'a toutefois pas pu empêcher l'apparition d'un excédent structurel sur le marché viti-vinicole et, en juillet/septembre 1984, la Commission a présenté des propositions visant à introduire un seuil de garantie de 100 millions d'hectolitres qui déclencherait la distillation obligatoire des excédents de vin de table à prix réduit, cette mesure étant combinée avec des primes généreuses pour réduire les superficies plantées de vigne et avec la suppression des subventions pour le sucrage et l'enrichissement. En dépit des efforts de la Commission et de la présidence pour parvenir à un compromis, le Conseil n'a pas été en mesure de progresser lors de ses sessions de septembre, octobre et novembre.

Des modifications dans l'organisation du marché viti-vinicole sont nécessaires non seulement pour résoudre le problème des excédents de vin dans la Communauté actuelle, mais aussi pour prévenir l'accroissement de la production viti-vinicole dans la Communauté élargie. Dans ce même contexte, le Conseil est parvenu à un accord en novembre 1983 sur le renforcement de l'organisation existante du marché des fruits et légumes et sur des orientations pour le secteur de l'huile d'olive dans la Communauté élargie. Les négociations avec l'Espagne et le Portugal au sujet de l'agriculture n'étaient pas encore achevées à la fin du mois de novembre 1984.

En septembre 1983, la Commission a présenté des propositions pour adapter la politique relative à l'amélioration des structures agricoles (1). Les principales réformes proposées consistaient à améliorer l'accès des petits agriculteurs aux aides à l'investissement en rendant le système plus flexible, à aider les régions défavorisées et à veiller à ce que ni les aides communautaires ni les aides nationales ne contribuent à accroître la production dans des secteurs déjà caractérisés par des excédents.

Le 17 juin 1984, un accord a été réalisé sur le renouvellement du programme pour la commercialisation et la transformation de produits agricoles de base, mais il n'y a toujours pas accord sur le nouveau régime pour les aides à l'amélioration des exploitations, qui devrait être adopté avant la fin de 1984, époque à laquelle les directives existantes et la dotation financière de 5 ans arriveront à expiration.

Prix et revenus

Après une période pendant laquelle, à la fin des années 70, les prix à la production ont augmenté nettement moins que le taux d'inflation, le Conseil a accordé des hausses plus importantes en 1981 et 1982 afin de permettre au revenu agricole de rattraper son retard. En 1983 et 1984, le Conseil a été contraint d'adopter une attitude plus restrictive. (L'écart entre l'augmentation moyenne en Ecus et l'augmentation moyenne en monnaie nationale résulte de la conversion MCM/taux vert).

Campagne	Décision du Conseil	Augmentation pondérée		Inflation
		En Ecus	en monnaie nationale	
1981/82	01.04.1981	9.2	10.9	10.6
1982/83	18.05.1982	10.4	12.2	9.0
1983/84	17.05.1983	4.2	6.9	6.3
1984/85	31.03.1984	- 0.5	3.3	5.1

Le revenu agricole a fortement augmenté en 1982, puis a reculé en 1983. Les excellentes récoltes de 1984 ont largement compensé des prix plus bas. Le revenu moyen en valeur réelle devrait se situer au même niveau qu'en 1981.

(1) COM(83) 559. Ces propositions doivent être envisagées dans le contexte du rapport du 28 juillet 1983 de la Commission, concernant les moyens d'améliorer l'efficacité des trois fonds structurels, et de ses propositions pour les programmes intégrés méditerranéens.

Coût budgétaire de la PAC

La croissance des dépenses de soutien du marché (FEOGA Garantie) qui avaient augmenté de 23 % par an pendant la période 1974-1979, s'est ralentie au début des années 80, avant de repartir de plus belle en 1983 (+ 26,62 %) et 1984 (+ 16,42 %).

En 1983, un budget supplémentaire de 1761 millions d'Ecus pour la section Garantie, qui a porté le budget total de la Communauté au plafond prévu par le traité (1 % de la TVA), n'a pas permis de financer la PAC jusqu'à la fin de l'année, et 675 millions d'Ecus ont dû être reportés sur l'exercice suivant (suspension des avances). En 1984, un budget supplémentaire de 1833 millions d'Ecus pour la section Orientation a été nécessaire, ce qui fait que le budget total de la Communauté a dépassé de 1000 millions d'Ecus le plafond.

Les dépenses du FEOGA ont évolué comme suit au cours des 5 dernières années (pourcentage des dépenses totales entre parenthèses) :

	1980	1981	1982	1983	1984 (1)
FEOGA					
Garantie	11.315 (69.4)	10.980 (61.5)	12.406 (59.9)	15.812 (58.0)	18.401 (67.6)
Orientation	603 (3.7)	576 (3.2)	650 (3.2)	728 (2.6)	620 (2.3)

(1) y compris budget supplémentaire.

AGIR POUR L'EUROPE

(Résumé)

Lorsque la Commission prit ses fonctions en janvier 1981, la Communauté était confrontée à une double crise : - crise économique, d'une part, dont les fondements structurels s'affirmaient au moment où s'évanouissaient les espoirs d'une reprise prochaine de la croissance, - crise communautaire, d'autre part, déclenchée par le problème budgétaire posé par le Royaume-Uni et auquel le Conseil n'avait pas apporté une solution durable, chargeant la Commission, le 30 mai 1980, de procéder à un réexamen d'ensemble des politiques communes dans le but de prévenir la "recurrence de situations inacceptables".

Face à cette situation, la Commission décida de se battre sur quatre fronts : préserver et renforcer l'acquis communautaire, - dénouer le contentieux budgétaire, - préparer l'"Europe de la deuxième génération" en proposant des politiques nouvelles, notamment dans le secteur des technologies de pointe, - oeuvrer à l'affirmation de l'identité européenne dans le monde.

I - Maintenir et renforcer l'acquis communautaire

L'aggravation de la crise économique internationale au début des années '80 comportait un risque mortel pour le Marché Commun : la tentation était très grande, en effet, pour les gouvernements d'y faire face en recourant à l'arsenal habituel des mesures protectionnistes et en se laissant aller à la surenchère des aides nationales. Confrontée à cette menace, la Commission a fait usage de tous les pouvoirs que lui confèrent les traités, et, au terme de son mandat de quatre ans, les résultats pour ne pas être aussi satisfaisants qu'elle l'aurait souhaité, sont toutefois globalement positifs.

1) La défense du Marché Commun

La Commission fut amenée, dès son entrée en fonction, à instruire un nombre inhabituel d'infractions aux articles 30 à 36 du Traité qui interdisent les entraves à la libre circulation des marchandises. Sa réaction vigoureuse permit d'ailleurs de régler la plupart de ces dossiers avant la phase contentieuse des procédures engagées. L'accroissement vertigineux des cas démontra toutefois qu'une action exclusivement défensive ne pourrait suffire. Aussi, la Commission sensibilisait-elle le Conseil européen, en juin 1981, des graves dangers que le "protectionnisme intérieur" faisait courir à la Communauté. Elle revint à la charge en novembre 1982 dans une communication prônant une véritable relance du marché intérieur. Elle fut enfin entendue par le Conseil européen de Copenhague qui, en décembre 1982, décida : - de charger le Conseil des Ministres de statuer sur des propositions prioritaires définies par la Commission, - de réunir le Conseil dans une formation spécialement consacrée aux affaires du marché intérieur.

Dans ce contexte, l'effort de la Commission a porté sur les domaines suivants :

- politique des normes,
- ouverture des marchés publics,
- simplification des contrôles aux frontières (le Conseil a finalement adopté le "document douanier unique" destiné à remplacer les 70 documents nationaux actuels, ainsi que le règlement instaurant une assistance mutuelle des administrations douanières, et a été saisi de propositions relatives au développement coordonné de procédures douanières informatisées),
- développement de la politique des transports (la Commission a présenté une cinquantaine de propositions au Conseil qui a été en mesure de prendre des décisions formelles sur l'élargissement du contingent communautaire pour les transports routiers, la promotion du transport combiné, la libéralisation des services aériens interrégionaux, la promotion de l'autonomie commerciale des chemins de fer, etc ...).

2) L'encadrement de la restructuration industrielle

La restructuration de certains secteurs tels l'acier, les textiles ou les chantiers navals implique des "coûts" économiques et sociaux qui ne peuvent être supportés et acceptés que si une action communautaire est développée qui puisse offrir la double perspective d'une consolidation à terme du secteur et de la création d'emplois nouveaux alternatifs aux emplois supprimés.

- Dans le secteur textile, la politique menée par la Commission a consisté, d'une part, à mettre provisoirement l'industrie communautaire à l'abri de la concurrence des importations en provenance des pays à bons salaires, et, d'autre part, à favoriser les interventions des Fonds communautaires, tout en contrôlant les aides d'Etat.

- Dans le secteur des chantiers navals, la Commission a mis en place un encadrement des aides publiques, comportant une clause de dégressivité, qui vient d'être prorogé de deux ans.

- Dans le secteur de la sidérurgie, la Commission, en accord avec le Conseil, a mené simultanément une politique de régulation du marché et une politique de contrôle strict des aides publiques à la restructuration. Constatant l'existence d'une "crise manifeste" dans ce secteur, elle a fait instituer tout d'abord, sur base de l'article 58 du Traité CECA, un système de quotas de production par entreprise, concernant aujourd'hui dix produits couvrant près de 80 % de la production. Ensuite, après avoir identifié le niveau des surcapacités, elle a attribué à chaque Etat membre un effort de réductions minimales de ses capacités en échange d'autorisations d'aides destinées à permettre un retour à la viabilité des entreprises en 1986.

Ces deux politiques ont été complétées par le renforcement de la protection périphérique du secteur contre la concurrence du pays tiers (prix de base à l'importation, accords d'auto-limitation) ainsi que par un volet social, complété en octobre 1984, destiné à faire jouer la solidarité communautaire en faveur des travailleurs de la sidérurgie affectés par les restructurations.

II - Développer et reformer les grandes politiques communes

L'action réformatrice de la Commission s'est portée en priorité sur trois points : - la politique agricole commune, - la politique commune de la pêche, et - les politiques structurelles.

1) Naissance de l'"Europe Bleue"

Le 25 Janvier 1983 a été mise en place la Politique Commune de la Pêche (PCP), fruit de longues années de négociations. La PCP était prévue par le Traité de 1957 et ses bases furent jetées dès 1970, mais les adhésions en 1973 du Danemark, de l'Irlande et du Royaume Uni, puis l'extension à 200 milles marins de zones de pêche de l'Atlantique en 1977, changèrent profondément les données du problème et exigèrent un grand effort de compromis.

La PCP, dont l'objectif fondamental est d'assurer aux quelques 170.000 pêcheurs de la CEE une plus grande stabilité et durabilité de leurs activités, ainsi qu'une garantie d'approvisionnement à des prix abordables aux consommateurs, s'articule autour des cinq axes suivants :

- réglementation de l'accès aux zones de pêche
- conservation et gestion des ressources
- organisation des marchés
- restructuration et modernisation des flottes de pêche, développement des stocks et de l'aquaculture
- conclusions d'accords internationaux de pêche, gérés par la Commission, avec les pays tiers (Norvège, Suède, Iles Féroë, Etats-Unis, Canada, Sénégal, Guinée, etc ...).

2) Réforme de l'"Europe Verte"

La Politique agricole Commune (PAC) est l'une des principales réalisations de la Communauté et ses performances sont incontestées. Elle constitue d'ailleurs l'un des piliers centraux de la construction européenne.

Néanmoins, l'existence d'excédents structurels de plus en plus importants, provoquant une augmentation vertigineuse des dépenses communautaires sans effet proportionnel sur les revenus des agriculteurs, l'accroissement des inégalités internes et l'exacerbation des contentieux commerciaux avec les principaux partenaires de la Communauté exigeaient une réforme de la PAC capable de lui redonner son dynamisme initial tout en préservant soigneusement ses principes fondamentaux.

La Commission s'est attelée à cette tâche difficile et délicate de rationalisation des organisations communes de marché. Dès 1981, elle proposa de nouvelles orientations, en soulignant le rôle de plus en plus déterminant imparti à la politique structurelle. En introduisant ses propositions, la Commission fit valoir la nécessité de ces réformes en dehors de toute considération budgétaire et insista d'ailleurs pour que l'opportunité soit saisie d'y procéder, précisément, avant que ne s'exercent des contraintes financières préjudiciables assurément à une approche sereine et constructive des aménagements à apporter à la PAC.

Malheureusement, la détente des prix mondiaux en 1981 et 1982 incita à l'attentisme et au report de décisions difficiles. L'opportunité des réformes proposées fut toutefois peu à peu reconnu et, progressivement, leurs principes furent approuvés et appliqués.

Le principal de ses principes, celui de la coresponsabilité, fut mis en oeuvre dès 1981, à travers l'instauration de seuils de garantie, pour plusieurs productions (notamment la production laitière), complété d'ailleurs en 1983 par la politique de prix prudents prônée par la Commission. Il fallut toutefois attendre mars 1984 pour voir le Conseil, face à la contrainte budgétaire, engager enfin la réforme de l'Europe Verte sur base de nouvelles propositions que la Commission avait déposées à la suite des orientations fixées par le Conseil européen de Stuttgart.

Cinq objectifs gouvernaient ces propositions :

- respecter les objectifs du Traité,
- freiner rapidement les productions excédentaires,
- atténuer les conséquences économiques de la réforme pour les agriculteurs les plus faibles,
- prévenir un exode rural massif,
- concilier ces objectifs avec les contraintes budgétaires.

Désormais, environ un tiers de la valeur de la production agricole finale et 60 % des dépenses du FEOGA-Garantie sont soumis au principe des "seuils de garantie" au delà desquels la garantie est limitée.

Le cas le plus exemplaire est celui du secteur laitier qui sera géré pendant cinq ans par un système de quotas. Pour une autre grande production agricole, les céréales, un rapprochement progressif des prix communautaires avec ceux des principaux pays concurrents de la Communauté a été décidé afin d'accroître la compétitivité des produits communautaires sur les marchés internes et externes. Le 4 décembre, à Dublin, le Conseil européen a arrêté,

sur base de propositions largement inspirées par la Commission, les grandes lignes d'une réforme des règlements viti-vinicoles destinées à contenir la production de vin, en particulier dans la perspective du nouvel élargissement.

Au mois de mars 1984, le Conseil a également suivi la Commission en décidant d'éliminer progressivement les montants compensatoires monétaires (MCM) existant de manière à rétablir l'unité des prix, et en adoptant un nouveau système devant permettre d'éviter la création de nouveaux MCM positifs en cas de modification de parités au sein du Système Monétaire Européen.

Enfin, parfaitement consciente que cette réforme a pour pendant indispensable une politique commune des structures agricoles adoptées aux nouvelles données, la Commission a présenté, en octobre 1983, un certain nombre de propositions, parmi lesquelles figurent les Programmes Intégrés Méditerranéens intéressant l'Italie, la France et la Grèce.

3) La réforme des Fonds structurels

Considérant que les Fonds structurels communautaires sont à la fois l'expression de la solidarité communautaire et les instruments privilégiés d'une action communautaire en faveur de l'adaptation économique et sociale, la Commission a proposé, en 1981 pour le Fonds régional, en 1982 pour le Fonds social, un certain nombre d'aménagements articulés autour des trois objectifs suivants :

- simplification et rationalisation des procédures de gestion,
- concentration des moyens sur les actions prioritaires,
- coordination accrue entre mesures nationales et mesures communautaires.

Le Conseil a pris des décisions réorientant le Fonds social dans le sens de ces recommandations en octobre 1983 : 40 % des crédits affectés aux régions les plus défavorisées, le solde étant concentré dans les zones à taux élevé de chômage ou connaissant des restructurations industrielles, 75 % des fonds réservés à favoriser l'emploi des jeunes de moins de 25 ans, etc ...

La Commission dût saisir l'occasion offerte par les conclusions du Conseil européen de Stuttgart pour relancer les délibérations du Conseil qui aboutirent finalement en juin 1984 à l'adoption d'un nouveau règlement permettant, à partir de 1985, une gestion plus flexible du Fonds et une concentration géographique accrue au profit des régions les moins prospères.

Si ces réformes des Fonds structurels, auxquels il conviendra d'ajouter celles proposées pour la section Orientation du Fonds agricole, offrent des cadres d'action assurant une utilisation plus efficace des moyens disponibles, ces derniers demeurent, malgré les recommandations de la Commission, sensiblement insuffisants au regard des besoins.

4) Le règlement du contentieux budgétaire

Le contentieux budgétaire, qui avait été à l'origine de la crise traversée par la Communauté depuis 1979, ne trouva son dénouement qu'en juin 1984, lors du Conseil européen de Fontainebleau. L'accord intervenu stipule que "tout Etat membre, qui supporte une charge excessive au regard de sa prospérité relative, a droit à correction". Ce principe, qui n'est applicable qu'au Royaume Uni, prévoit un abattement annuel sur les versements de TVA effectués par cet Etat membre au budget communautaire au titre des ressources propres. Cet accord prévoit également le relèvement de 1 à 1,4 % du taux des versements de TVA au 1er janvier 1986, date retenue pour l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal.

Un échec à Fontainebleau aurait fait courir un grand risque à l'existence même de la Communauté. Néanmoins, la Commission a jugé que la Communauté n'avait enregistré qu'un demi-succès, ne lui accordant qu'un bref répit pour choisir son avenir et, le cas échéant, pour se donner les moyens d'une relance durable. En effet, les propositions faites par la Commission tout au long de ces trois années et demi de son mandat, nourrissaient, elles, une double ambition : transférer aux seules institutions de la Communauté (Parlement et Conseil) le pouvoir de fixer la limite supérieure des ressources propres de la CE, - répartir équitablement les charges budgétaires entre les Etats membres en modulant les recettes TVA selon des critères reflétant l'importance économique que revêt pour chacun d'entre eux sa participation à la Communauté.

Ces recommandations n'ont pas été suivies par le Conseil européen et de ce fait : - le dossier budgétaire devra être réouvert par la prochaine Commission car les nouvelles ressources propres, limitées à une augmentation de 0,4 % seulement du taux des versements de TVA, sont déjà hypothéquées par le coût prévisible de l'élargissement, l'effet de la "correction" accordée au Royaume-Uni et les reports de dépenses sur 1986;

- le problème de la place respective du Conseil et du Parlement dans le processus budgétaire n'a pas été réglé, au contraire même, les dispositions arrêtées par le Conseil en matière de "discipline budgétaire" portent en elles les germes d'inutiles et nouveaux conflits entre les deux branches de l'autorité budgétaire.

La Commission, grâce à ses efforts et ses initiatives, avait pourtant concouru au rétablissement d'un climat de confiance entre les deux autres institutions, qui permit en juin 1982 d'instaurer le "Trilogue" institutionnel.

III - Préparer l'"Europe de la deuxième génération"

En réponse au "mandat du 30 mai", la Commission avait d'emblée affirmé, par la voix de son Président Thorn, que "la seule solution possible aux difficultés de la Communauté était de jeter immédiatement les bases de l'Europe de la seconde génération", c'est-à-dire "relancer l'intégration européenne, donner un nouvel élan à la solidarité économique et monétaire et développer les politiques communautaires qui permettront de répondre aux nouveaux défis des années '80".

L'action de la Commission s'est articulée autour de trois thèmes :
- moderniser l'industrie européenne, rapprocher l'Europe des citoyens, - réaliser l'"élargissement".

1) Restaurer la compétitivité de l'industrie européenne

La stratégie dessinée par la Commission et avalisée par le Conseil visait trois objectifs :

a) renforcer la convergence des politiques économiques et sociales :

- * Démunie dans ce domaine de pouvoirs réels, la Commission a mené essentiellement une politique de sensibilisation, par ses communications successives, qui a largement contribué à l'amélioration de la convergence, même si les progrès demeurent insuffisants, notamment en matière de finances publiques, et surtout si la progression du chômage n'a pu être enrayée, constituant un sujet majeur de préoccupation.
- * Cette grave dégradation de l'emploi, due aux difficultés économiques générales, mais aussi à l'introduction de nouvelles technologies, a conforté la Commission dans sa détermination de promouvoir la recherche d'un consensus social au niveau communautaire. Le Conseil européen a approuvé le programme d'action sociale à moyen terme qu'elle avait recommandé et qui ouvre un vaste champ d'initiatives dans les domaines de l'emploi (lutte contre le chômage des jeunes, aménagement du temps de travail, etc ...), de la formation professionnelle, de la protection sociale et du développement du dialogue social.
- * La Commission a obtenu qu'une forte impulsion soit donnée à la contribution de la Communauté à l'investissement en mobilisant son crédit sur les marchés financiers internationaux. Ainsi, grâce notamment à un développement substantiel du NIC (Nouvel Instrument Communautaire), le total des prêts communautaires (NIC, CECA, EURATOM, Banque Européenne d'Investissement), sont passées de 4,5 à 7 milliards d'Ecus entre 1981 et 1983.

* Par ailleurs, le Système monétaire européen (SME) a largement contribué à l'amélioration de la convergence des politiques économiques en offrant un cadre de discipline collective dans lequel ont pourtant été réalisés d'importants ajustements de parités entre les monnaies de la Communauté. Les expériences ont conforté la volonté de la Commission qui, à deux reprises, a proposé au Conseil un ensemble de mesures destinées à consolider le SME, à améliorer ses mécanismes et à renforcer le rôle de l'Ecu public. Par ailleurs, la Commission a accru sa participation au marché de l'Ecu privé, dont le développement lui apparaît comme le signe le plus prometteur de l'affirmation d'une identité monétaire européenne.

b) Promouvoir les nouvelles technologies :

Dès 1982, la Commission a lancé une série de projets-pilotes permettant d'associer les entreprises, les universités, les centres de recherche, et le cas échéant, les pouvoirs publics, au problème de l'informatique et de ses développements. Cette action novatrice a débouché, en particulier, sur l'adoption, en février 1984, du Programme Esprit consacré aux technologies de l'information.

En septembre 1983, la Commission a proposé également un programme d'action pour les Télécommunications dont la réalisation est actuellement en cours et qui a déjà abouti (octobre 1984) à des recommandations relatives à l'ouverture des marchés publics (terminaux et équipements) et à l'harmonisation.

Troisième secteur d'initiative de la Commission : la biotechnologie, qui fait l'objet d'un premier programme d'action que le Conseil doit encore approuver.

Enfin, la Commission a obtenu que les efforts de recherche-développement soient inscrits pour la première fois dans un programme-cadre pluriannuel (1984-1987) doté par le Conseil de 3.750 millions d'Ecus.

c) valoriser le potentiel d'un grand marché

Trois Conseils européens - Copenhague en décembre 1982, Stuttgart en juin 1983 et Fontainebleau un an plus tard - ont formellement reconnu la constitution d'un vaste marché vraiment homogène comme une condition essentielle au succès du redéploiement industriel et du développement des nouvelles technologies.

L'action de la Commission s'est portée en priorité sur les trois domaines-clés suivants :

- * Réduction des entraves techniques et politique de normalisation: le 1er avril 1984 est entrée en vigueur une procédure de notification préalable des projets de nouvelles règles techniques; la Commission a conclu un accord avec le CEN et le CENELEC, deux organismes européens de normalisation; le 16 juillet 1984, le Conseil a adopté une déclaration proposée par la Commission et qui doit déboucher dès 1985 sur une nouvelle politique en matière d'harmonisation; un premier programme de normalisation européen dans le domaine des technologies de l'information est sur le point d'être achevé.
- * ouverture des marchés publics: la Commission a poursuivi ses efforts pour obtenir le "décloisonnement" qui subsistent malgré les deux directives communautaires; un pas important a été fait avec la recommandation d'octobre 1984 dans le domaine des télécommunications,
- * coopération entre entreprises européennes: malgré ses efforts, la Commission, qui a adapté sa politique de concurrence, n'a pu obtenir que l'adoption des directives sur les scissions de sociétés anonymes et les comptes consolidés des sociétés ayant plusieurs filiales.

d) Favoriser l'équilibre énergétique

La situation énergétique de la Communauté s'est fortement modifiée au cours du mandat de la Commission sous l'impulsion de facteurs exogènes (deuxième "choc pétrolier" de 1979-80) qui ont induit de grandes mutations structurelles. La Commission a contribué à cette mutation en définissant le cadre stratégique dans lequel l'action communautaire devait s'inscrire dans ce domaine de l'énergie.

La Commission a également favorisé l'institution de principes communs par la fixation des prix du gaz et de l'électricité, et contribué à la transparence des prix de l'énergie grâce à la publication de bulletins trimestriels.

La Commission n'a pas obtenu du Conseil plus qu'une recommandation sur les investissements destinés à économiser l'énergie. En revanche, elle a privilégié les projets et investissements dans le secteur de l'énergie dans ses opérations de prêts.

2) Réaliser l'Europe sans frontières

Les incidents qui sont survenus aux postes frontières de l'Italie au début de 1984 ont apporté un soutien inattendu aux efforts déployés par la Commission pour réaliser la libre circulation des hommes, comme en témoignent les décisions bilatérales franco-allemandes. A Fontainebleau, le Conseil européen s'est lui-même prononcé pour la "suppression de toutes les formalités de police et de douane aux frontières intra-communautaires pour la circulation des personnes".

Aux termes de l'accord conclu sur les franchises intra-communautaires accordées au voyageurs, celles-ci passeront de 280 à 400 Ecus le 1er juillet 1985, puis seront périodiquement relevées.

Par ailleurs, suite à l'accueil favorable réservé à ses "premières orientations", la Commission prépare des propositions pour un premier programme d'action dans le domaine du tourisme

En mai 1984, la Commission a transmis au Conseil un "livre vert" esquissant les grandes lignes d'une politique qui doit conduire à l'établissement d'un Marché Commun de la radio-diffusion, et notamment de la télévision par satellite et par câble, principal média par le truchement duquel doit être garantie la libre circulation des informations et des idées.

Construire une Europe proche des citoyens, c'est assurer la préservation de leur cadre de vie et des équilibres naturels. Le troisième programme d'action pour l'environnement, adopté en 1983, est fondé sur l'approche préventive des problèmes. La Commission a ainsi multiplié ses propositions traitant de la pollution de l'eau, de l'air -et en particulier des problèmes des pluies acides dont l'origine est imputable aux émissions des grandes installations de combustion et des automobiles brûlant de l'essence plombée -, des déchets, etc ...

Le Conseil a, par ailleurs, approuvé en 1981, le deuxième programme de protection des consommateurs, dont plusieurs propositions ont déjà abouti et, en particulier, la directive sur la publicité trompeuse adoptée en 1984.

3) Passer d'une Communauté de 9 à 12 membres

Le début du mandat de la Commission a coïncidé avec l'adhésion de la Grèce. La Commission s'est attachée à veiller à ce que l'intégration de ce nouvel Etat membre s'effectue dans les meilleures conditions. Elle a eu à examiner le memorandum présenté au début de 1982 par le gouvernement grec qui y faisait valoir que la situation spécifique de l'économie hellénique n'avait pas été suffisamment prise en compte lors des négociations d'adhésion. En 1983/84, la

Commission a proposé au Conseil une série de mesures dans le domaine des aides structurelles, et a autorisé la Grèce à adopter des mesures de sauvegarde à l'importation de certains produits.

Par ailleurs, les négociations avec l'Espagne et le Portugal en vue de leurs adhésions se sont poursuivies pendant toute la durée du mandat de la Commission.

IV - Affirmer l'identité européenne dans le monde

1) La défense d'un système commercial ouvert

Responsable, aux termes du Traité de Rome, de la conduite des relations extérieures de la Communauté dans le domaine commercial, la Commission a joué un rôle majeure dans toutes les grandes négociations internationales, notamment au GATT et à la CNUCED, ainsi qu'à l'occasion des Sommets économiques occidentaux auxquels le Président Thorn a participé de plein droit comme seul représentant de la Communauté.

La Commission a obtenu la mise en oeuvre accélérée en faveur des PVD d'une liste de réductions tarifaires convenues lors du Tokyo Round. Toujours au bénéfice du Tiers Monde, elle a poursuivi pour une nouvelle période décennale l'application du schéma communautaire des préférences généralisées, dont la gestion a été sensiblement améliorée et qui comporte des avantages significatifs en faveur des PVD les moins avancés.

2) Les relations avec les autres pays industrialisés

Au cours de son mandat, la Commission a tenu quatre réunions de travail avec cinq Ministres du gouvernement des Etats-Unis. Ce dialogue a permis d'éviter que les nombreuses divergences d'intérêt qui sont apparues, liées aux différences de conception en matière économique, monétaire et commerciale, ainsi qu'à des approches distinctes des relations avec le Tiers Monde, ne débouchent sur des conflits graves.

Les relations CEE/Japon ont également été enrichies et renforcées, grâce en particulier à la tenue, à Bruxelles, d'une première table ronde entre Ministres japonais et membres de la Commission. Ce dialogue, destiné à favoriser un rééquilibrage des relations commerciales, a commencé à porter ses fruits : depuis 1981, cinq "paquets" de mesures d'ouverture du marché japonais ont été pris, tandis que depuis le début de 1983 les exportations d'une dizaine de produits (parmi lesquels les magnétoscopes).

Renforcement constant aussi des liens avec les pays de l'AELE. Le dessein de former un véritable "espace industriel" européen a été confirmé le 9 avril 1984, lors de la réunion ministérielle mixte CEE-AELE.

3) Une politique de développement exemplaire

Malgré la crise, l'effort de la Communauté en faveur du Tiers Monde ne s'est pas relâché. En témoignent les chiffres de l'aide financière, comme la formule originale de coopération menée par la Commission avec un certain nombre des pays ACP pour donner des bases solides à la lutte contre la faim, grâce à la définition et à la mise en oeuvre de véritables "stratégie alimentaires" à long terme.

La nouvelle Convention de Lomé, signée le 8 décembre 1984 dans la capitale togolaise, reprend cette expérience novatrice. Négociée par la Commission, cette Convention confirme tous les acquis des Conventions précédentes, mais améliore tous les instruments et mécanismes de la coopération dont le champ est beaucoup plus vaste que par le passé (pêche, transport nautique, promotion et protection des investissements privés, etc ...).

La Communauté a, bien entendu, à l'initiative de la Commission, continué à développer toute une série d'instruments au bénéfice des pays non ACP.

C'est ainsi que se sont aussi intensifiées les relations de la Communauté avec le Continent sud-américain (accord de coopération avec le Pacte Andin en 1983, réunion ministérielle récente de San José, au Costa Rica). Ainsi, en est-il aussi des liens institutionnels établis avec l'ASEAN.

Enfin, les pays du Sud du Bassin méditerranéens ont été l'objet des préoccupations constantes de la Commission, parallèlement aux négociations des deux pays ibériques. La Commission a soumis une Communication au Conseil dans laquelle elle identifiait et appréciait les problèmes posés à ces pays par le futur élargissement de la CEE, et présentait un certain nombre de propositions.

X

X X

NOMINATION DE LA COMMISSION EUROPEENNE: CALENDRIER ET PROCEDURES

La dernière réunion de la Commission européenne qui achève son mandat de quatre ans sous la présidence de M. Gaston THORN se tiendra le vendredi 4 janvier 1985.

La première réunion de la nouvelle Commission, nommée pour quatre ans et présidée par M. Jacques DELORS, aura lieu le 7 janvier 1985.

En tant qu'institution définie au chapitre II du Traité de fusion (1) la Commission a une existence légale continue. La date exacte du passage de l'actuel au prochain mandat sera le 5 janvier 1985 à minuit.

Les 14 Membres de la prochaine Commission ont été nommés officiellement au Conseil de Dublin, le 5 décembre 1984.

Le Président et les cinq Vice-Présidents de la Commission sont désignés pour deux ans, parmi ses membres, d'un commun accord entre les Etats membres et après consultation de la Commission désignée (2). Dès qu'elle a pris ses fonctions, la Commission répartit les responsabilités et détermine l'ordre de préséance de ses Vice-Président et de ses Membres.

Au début de son mandat, chaque Membre de la Commission prend l'engagement solennel d'exercer ses fonctions en complète indépendance et dans l'intérêt des Communautés (3). Cet engagement est confirmé lors d'une réunion solennelle de la Cour de Justice (une déclaration est faite dès la première réunion de la Commission) (4).

Conformément aux Traités et à son règlement intérieur, la Commission agit collectivement: toutes les décisions engagent la responsabilité collective de la Commission (5).

(1) Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européennes (signé à Bruxelles le 8 avril 1965).

(2) Article 14 du Traité.

(3) Article 10 du Traité.

(4) Annexe II. Texte de la déclaration solennelle.

(5) Règlement intérieur de la Commission; JO 181 du 31 janvier 1963 (modifié JO L 199 du 30.7.1975 et JO L 8 de 1981).

DECLARATION SOLENNELLE DES MEMBRES DE LA COMMISSION (*)

Nommé Membre de la Commission des Communautés européennes par les Gouvernements des Etats membres des Communautés européennes, je m'engage solennellement :

- à exercer mes fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général des Communautés;
- dans l'accomplissement de mes devoirs, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun Gouvernement ni d'aucun organisme;
- à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions;

Je prends acte de l'engagement de chaque Etat membre de respecter ce caractère et de ne pas chercher à influencer les Membres de la Commission dans l'exécution de leur tâche.

Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages.

(*) (Article 10, paragraphe 2 du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européennes)